

GRAND PRIX JEUNES DE BOURGES

8 et 9 JUIN 2019

UGOLF BOURGES

16 rue Jacques BECKER 18000 BOURGES

02 48 21 20 01 – contact@gardengolf-bourges.fr

<https://jouer.golf/bourges>

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve comptant pour le mérite national jeune ouverte à tous les joueurs de catégorie minimale ou moins, licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du statut amateur, ayant acquitté le «droit de jeu fédéral» de **35,00€**. Tous les joueurs licenciés devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club **avant le 07 Juin**, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 jours.

Catégories séries, quotas et repères : Distances de jeu (conformes aux préconisations de la **ffgolf**)

Catégories	GARÇONS		FILLES	
	Quota maxi	Repères	Quota maxi	Repères
U 12	44	Gris	16	Violets
Benjamins	44	Jaunes	16	Rouges
Minimes	16	Blancs	8	Bleus

Le champ global des joueurs est limité à 144 (dont au minimum 15 filles et maximum 14 WildCards).

Le champ des joueurs sera déterminé conformément aux stipulations du vade-mecum FFGolf 2019.

Départage : En cas d'égalité, le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la **ffgolf**.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2019.

3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée au **25 Mai 2019, à 12h**.

Les inscriptions, obligatoirement accompagnées du droit d'engagement, se feront uniquement par courrier, et devront être envoyées à l'adresse figurant dans le cadre en haut de page.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le Club publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) : **40 Euros** (20 € pour les membres du club)

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le 18 Mai à 12h. Toute annulation après cette date reste redevable du droit de compétition.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

La journée d'entraînement est prévue le 07 Juin 2019, sur réservation des départs au Golf.

5- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve non-fumeur : § 1.2-2 (I-9-3) vade-mecum ffgolf

Les Cadets sont interdits. Les chariots électriques ne sont pas autorisés

*Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) **devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs ne permettant pas de donner de conseil ni d'influencer les joueurs.** Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.*

6- PRIX

Classement en brut uniquement.

Les trois premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

7- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel